

## Stratégie Protection de l'Enfance : Un manque d'ambition pour les jeunes majeurs

**Les membres du Collectif Cause Majeur ! s'inquiètent du manque d'ambition affichée pour les jeunes majeurs dans la stratégie nationale de protection de l'enfance présentée le 14 octobre dernier par le Secrétaire d'Etat, Adrien Taquet. La poursuite de l'accompagnement des jeunes en fin de parcours n'est pas pensée de manière globale et les mesures proposées sont loin d'être à la hauteur de l'urgence de la situation.**

**La possibilité même de prolonger cet accompagnement est absent de la stratégie, ce qui laisse craindre une sortie des jeunes majeurs du champ de la protection de l'enfance.**

En consacrant un des quatre engagements de la stratégie prévention et protection de l'enfance à la question des jeunes majeurs « *Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte* », le gouvernement semble reconnaître qu'il s'agit d'un enjeu fort. Pour autant, les mesures les concernant spécifiquement sont peu nombreuses et parcellaires. Certains aspects essentiels comme la préservation des liens et l'accompagnement socio-éducatif ne sont pas abordés en tant que tels. La question de la suppléance familiale qui motive leur accueil au titre de « l'article 375 du code de l'action sociale et des familles » est quant à elle totalement occultée.

Le collectif Cause Majeur ! est au contraire convaincu que tout jeune doit se voir proposer une prise en charge individualisée co-définie et co-construite dans **un projet d'accompagnement à l'âge adulte, dans la continuité de son projet personnalisé pour l'enfant**. Il doit permettre l'accès à un accompagnement inconditionnel et global, sans âge couperet, aussi longtemps que le jeune en a besoin. Or, la possibilité même de prolonger cet accompagnement est absent de la stratégie, ce qui laisse craindre une sortie des jeunes majeurs du champ de la protection de l'enfance. Les mesures sont très éloignées de l'ambition première de la « proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie », qui avait suscité de réels espoirs dans sa rédaction initiale. Ainsi, de trop nombreux jeunes resteront confrontés à leur sortie de dispositif, à l'âge adulte, à des parcours complexes, voire pour certains à l'errance et à la grande précarité.

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre semblent insuffisantes pour rendre les mesures effectives (enveloppe budgétaire allouée, calendrier précis etc.). Certains départements agissent pour offrir des solutions aux jeunes majeurs mais ils auraient besoin d'un réel soutien de l'Etat. Au regard des disparités départementales, il est par exemple regrettable que la contractualisation proposée dans le cadre de la stratégie se limite à quelques départements seulement. Quid de la réduction des inégalités territoriales dans la prise en charge de ces jeunes ? Ces derniers relèvent-ils seulement de la stratégie de lutte contre la pauvreté ? Quid

des mesures du rapport Bourguignon et des mesures portées par Cause Majeur ! pour une meilleure inclusion des jeunes dans la société ? Enfin, bien que nous soutenions un décloisonnement de la politique de protection de l'enfance, l'évocation de nombreux autres ministères (Logement, Travail, Justice, Éducation nationale, Cohésion des Territoires, Intérieur...) sans autre précision crée également de sérieux doutes quant à la mise en œuvre des mesures.

**Si l'ambition réelle est « de ne pas rester les bras croisés lorsqu'on sait que près de 26% des sans domiciles fixes sont d'anciens enfants placés » le renforcement des mesures et des moyens en faveur des jeunes majeurs est indispensable.**

**Nous demandons que les jeunes majeurs ne soient pas les grands oubliés des politiques publiques et deviennent une réelle priorité. Il y a urgence ! Nous demeurerons mobilisés et force de propositions pour leur inclusion pleine, entière et sécurisée dans la société, en respectant leur temporalité et leurs besoins fondamentaux.**

Contacts presse :

SOS Villages d'Enfants – Inès Gomis Maire – 01 55 07 25 43 – [IGOMIS-MAIRE@sosve.org](mailto:IGOMIS-MAIRE@sosve.org)

Fédération des acteurs de la solidarité – Audrey-Jane Baldi, 06 17 80 03 52 – [audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org](mailto:audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org)

Union pour l'Enfance – Auriane Charlot - 01 42 36 76 46 – [a.charlot@unionpourlenfance.com](mailto:a.charlot@unionpourlenfance.com)

Uniopps – Valérie Mercadal – 01 53 36 35 06 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)

Le Collectif « Cause Majeur ! » a été lancé en mars 2019 par des acteurs de la société civile pour soutenir la cause des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Il veille à la cohérence et à la force des engagements à prendre pour tous les jeunes.